

elle a son Excellen³.

Mon Cousin . J'ay toujours de Plein a vous escripte Incorist que
j'ouste a Vostre Responce a deux Resposes dits. L'une Recue par moy
Cousin Mons.^r de Labal. L'autre du roy. D'adant m'a esle le Roy
L'indus de quoy aronse ay est le d'ice. La premiere m'a fait capable
de la Juste occasioy qui vous a meu de Responde a la Prescriptioy mise
sur vous par le Roy d'Espaigne. Jus Enfant par J'ouste dez artions du
Pasté, qui fait fuger les hommes Insolentes, et plaines d'ambitioy qu'il
est Vostre nourme de la Reputatioy de l'honneur et du sang de Vostre parons de
plus speciale structure. L'autre m'ajoute principalment a l'agrement
a quel Je me suis mis, come il se doit par effect pour contribuer a
d'ice l'armee que Je suis tenu conduire aux pays bas. A quoy Je donne tel

ordres que J'espere pour communer mesme droit a Cambrai, et les secours que les
 Eglises ont qui ont fait les unions au contraire. Et quant a ce que
 concernent les Etats, quant et les Droits contractants. Je
 vous diray que la Royne ma Mère doit estre Jey d'array qui ont droit de
 l'union laquelle J'espere obtenir les moindres du secours que le Roy Monsieur
 et frère me doit départir, dont Je vous donneray au si toute l'advis, faisant
 avantmoy et pendant la l'union des estrangers, dont J'entens conditionner
 partie de moy armer, afin de ne perdre point le temps. Et que Je vous
 prie moy Cousin faire entendre au si les Etats, et que Je n'ay
 voulu manquer a ce que J'avois promis, pour tant plus leur et survenir
 l'affection que Je leur porte, avecq laquelle J'ay toujours tous les moyens qu'il
 a pleu a Dieu me mettre en main, et ma propre vie leur conservation,
 augmentation, et liberte, et qualiter des villes, priees, et communaultez
 qui se sont mis et Jectés entre ces bras. Mais qu'est ce que J'ay
 fait cognoistre tellement que ce leur sera a Mourir contentement. Et sans
 dire ce que au si que de leur part J'ay soustenu a faire et a que
 J'ay soustenu, afin qu'il y en eust sur temps nous qui nous excusent par
 l'union de nos forces et de nos entredens. Et ne voulant oublier
 a vous dire qu'après beaucoup de longueur et de peine par lesquelles J'ay est
 devenu plus long temps que Je n'avois esperé, J'ay eu le co qui est
 l'executer de la PAIX, si vous sçavez que je n'ay point de miracle, de
 Roy de Navarre, moy frère, moy Cousin Monsieur le Duc de Savoie
 et de ses pees et de ses a la main. Dont de leur part et de la mienne,
 J'ay esté donné outre cela si bonnet a Navarre, qu'il ne s'y doibt espérer
 que l'heur de J'ay, que Je me suis promis, dont vous ne sçavez, et
 Je n'ay point de plaisir que moins. Et pour fin de la paix
 vous l'augmenteray la continuation de l'affection que vous m'avez par vous
 affectez, mon frere avoir a ce qui me concerne, spécialement a ce qui regarde
 nos affaires communes, dont paravant et executoy desquelles
 J'ay suppliey le Roy mes promesses et ce qui dependra de ma part J'ay est
 autheur, sans manquer en aucun point a tout les occasions qui s'y
 ont present. Et a dire particulier moy Cousin, priez est a Navarre
 que vous ne ferez jamais est et foudament d'avenir plus stable, et
 laquelle les affectez vous soient plus promptoy produitz que de la mienne.
 Sur ce Je vous prie, Je suppliey le Créateur qui vous donne.

Moy Cousin de J'ay long et heureuse vie. A Devenoy le
 20^e Jour de May 1581.

Je suis Vostre Cousin Signeur
 Francois.
 Moy Cousin
 Monsieur le Prince de Navarre.